



RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS REGLEMENTAIRES

CONSEIL SYNDICAL 16.05.17

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales,
articles L.2121-24, L. 2122-29 et R. 2121-10

Mis à jour le 01.10.2019

Document déposé le

26 SEP. 2017



Pôle d'Equilibre Territorial et Rural
Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher

sous-préfecture
de Montluçon

Convocation légale du : 27 avril 2017 complétée par
envoi électronique des documents de séance le 9
mai 2017

Délégués en exercice : 36

Présents : 24

Pouvoirs : 0

Compte-rendu du Conseil Syndical du PETR « Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher » Du 16 mai 2017, cité administrative de Montluçon

Monsieur Daniel DUGLERY, Président du PETR Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher procède à l'ouverture de la séance du Conseil syndical en vérifiant le quorum ; il est décompté 24 membres présents sur les 36 membres en exercice.

Monsieur Bruno Rojouan a donné pouvoir à monsieur Bernard Martin .

Il est ensuite proposé de traiter l'ordre du jour de la séance

Approbation du compte-rendu du 30 janvier 2017

Monsieur le Président Daniel DUGLERY propose l'approbation du compte-rendu du Conseil syndical du 30 janvier 2017 et demande si cela appelle à des observations. En l'absence d'observation, le compte-rendu est approuvé.

Rapport d'activité 2016 du PETR

Monsieur le Président soumet à l'approbation des membres du Conseil syndical le rapport d'activité 2016 qui synthétise l'ensemble de l'action du PETR qui conserve une mission forte d'accompagnement des porteurs de projets publics et privés du territoire ; ainsi 880 entretiens ont été réalisés et hors réunions des instances du PETR , plus de 50 réunions se sont tenues .

Le rapport d'activité 2016 devra faire l'objet du recueil de l'avis du Conseil de développement et de la Conférence des maires ; d'ores et déjà il a fait l'objet d'une diffusion auprès de ces instances.

Point d'étape sur la révision du SCOT

Monsieur Jean-Pierre Bougerolle commente le tableau de rappel de la méthodologie et du calendrier de révision du SCOT dont l'approbation devrait intervenir en 2018.

Un rendu de la validation par les communes des zones de densification sur la base de cartographies est également effectuée .ainsi qu'un focus au moyen d'un dossier, sur le déploiement numérique sur le Pays pour déclinaison dans le cadre du SCOT dont ce volet était absent.

Est ensuite soumis à l'approbation des membres du conseil syndical la poursuite de la mission de révision du SCOT et du poste de chargé de mission ce pour un an.

L'ensemble de ces documents et propositions est approuvé par les membres du Conseil syndical

Rapport d'étude du besoin de financement participatif

Préalablement à la possibilité de créer une boîte à outils de financement participatif territorialisée au bénéfice de porteurs de projets dont TPE et associations il s'est avéré nécessaire de conduire une analyse du besoin afin de mieux identifier les outils qu'ils conviendraient de mobiliser ; pour ce faire a été présenté aux membres du Conseil syndical les compte-rendu d'entretiens réalisés auprès des structures d'accompagnements des porteurs de projets . Il en ressort que le don peut s'avérer complémentaire et utiles pour les TPE et associations locales, quant au prêt d'honneur, à taux zéro

et avance remboursable existent déjà et sont mobilisables. Au stade de conduite de l'étude de faisabilité engagée et des données techniques, juridiques et de veille recueillis, il conviendrait de passer à l'étape d'appel à partenariat pour sélection d'une à deux plateformes de Crowdfunding. Monsieur Deludet intervient en informant les membres du Conseil syndical que la CCI vient de créer son propre outil de Crowdfunding en partenariat avec une plateforme existante.

Convention territoriale PETR-EPCI

Le projet de convention territoriale entre le PETR et chacun des EPCI est porté à connaissance des membres du Conseil syndical ; sa validation est en cours auprès des services de la préfecture qui devra faire part de ses observations. Il conviendra alors et ensuite que chacun des EPCI le soumette à l'approbation de leur assemblée délibérante.

Territoire Zéro chômeur de Longue durée

Pour rappel une fiche technique de l'expérimentation nationale Territoire zéro chômeur longue durée est fournie aux membres du Conseil syndical en proposant l'adhésion du PETR à l'association nationale qui s'est constituée.

L'adhésion à l'association Territoires Zéro Chômeurs de longue durée est approuvée par les membres du Conseil syndical.

Instruction Leader

Il est fait état de la prochaine délégation de l'instruction par le Conseil régional au PETR porteur du programme Leader ce qui permettrait d'envisager la tenue d'un comité de programmation en Octobre prochain, une première cohorte de dossiers dont la liste est fournie pourront faire l'objet d'un examen et de décision formelle d'attribution ou de rejet d'une aide leader. Un comité des financeurs se tiendra en conséquence juin prochain pour contrôle de l'absence de double financement et examen des dossiers.

Désignation d'un élu référent Santé pour le PETR

Il est proposé aux membres du Conseil syndical, la désignation de Monsieur Samir Triki comme référent santé pour la mise en œuvre du Contrat local de Santé ; la proposition est approuvée par les membres du Conseil syndical.

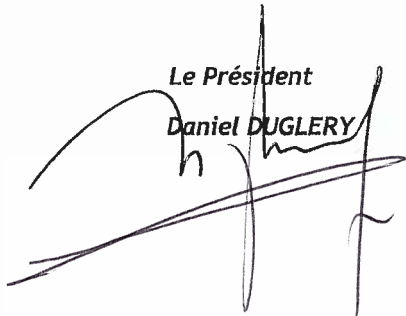
Prestation 2017 Achetez amontluçon

La gestion technique du site et l'intégration de nouvelles solutions informatiques requière annuellement une assistance technique dont le principe et le coût est soumis à l'approbation des membres du Conseil syndical qui après en avoir délibéré donnent leur accord pour cette prestation 2017.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur Daniel DUGLERY Président du PETR lève la séance en remerciant ses membres.

Fait, à Montluçon le 15 mai 2017

Le Président
Daniel DUGLERY



Pôle d'Equilibre Territorial et Rural Pays de la Vallée
De Montluçon et du Cher

Document déposé
le
17 MAI 2017
à la sous-préfecture
de Montluçon

« Animation et étude stratégique pour une gestion durable de l'espace - PHASE 2 »

Monsieur DUGLÉRY, Président

Monsieur le Président rappelle aux membres du Conseil Syndical :

- la délibération n° 16.006 du Conseil Syndical du 03 mars 2016 approuvant la mise en compatibilité et la révision du SCOT
- la délibération n° 16.016 du Conseil Syndical du 19 avril 2016 approuvant le projet « Animation et étude stratégique pour une gestion durable de l'espace » ainsi que son plan de financement.

Dans le cadre de la mise en œuvre de son SCOT grenellisé et approuvé le 18 mars 2013, le PETR Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher a entrepris une première phase d'animation et d'étude devant conduire à l'identification et à la détermination des enjeux de la révision de ce dernier.

Désormais, en plus de la nécessité de poursuivre la démarche d'animation et d'étude sur les liaisons douces et la Trame verte et bleue du territoire du PETR, l'enjeu principal se porte sur la manière et les outils qu'il convient de développer pour rendre opérationnel le SCOT révisé et en faire un véritable outil au service des acteurs du territoire de façon à apporter des réponses précises et pragmatiques et les guider dans leurs projets d'aménagement.

Il convient donc de concentrer une ingénierie, pour une deuxième phase, sur le développement d'outils opérationnels de veille, d'observation et de suivi de la mise en œuvre du SCOT révisé sur le territoire du PETR Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher.

**Pôle d'Equilibre Territorial et Rural Pays de la Vallée
De Montluçon et du Cher**

Après cette présentation, Monsieur le Président soumet à l'approbation des membres du Conseil Syndical :

- l'approbation du projet,
- la validation du plan de financement suivant :

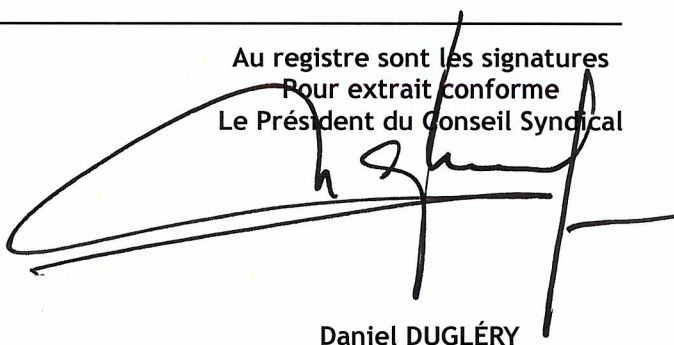
Types de dépenses	Montants HT	Montants TTC	Plan de financement		
				Montants	Taux
Coûts salariaux et indemnités du Chargé de Mission SCOT	44 124,48	44 124,48	LEADER	34 114,05	65 %
Frais de structure (15% des coûts salariaux mobilisés)	6 618,67	6 618,67			
Frais de mission liés à l'opération	1 740,00	1 740,00	Autofinancement	18 369,10	35 %
TOTAL	52 483,15 € HT	52 483,15 € TTC	TOTAL	52 483,15	100 %

Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical :

- ✓ approuve le projet
- ✓ valide le plan de financement
- ✓ autorise Monsieur le Président à solliciter une aide Leader d'un montant de **34 114,05 €** au titre de la mesure 19.2 - Fiche action n°2 du programme Leader 2014-2020 du GAL PETR Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher.

APPROUVEE A L'UNANIMITE

Au registre sont les signatures
Pour extrait conforme
Le Président du Conseil Syndical



Daniel DUGLÉRY

Pôle d'Equilibre Territorial et Rural Pays de la Vallée
De Montluçon et du Cher

Document déposé
le
17 MAI 2017
à la sous-préfecture
de Montluçon

Adhésion à l'Association Territoire zéro chômage de longue durée

Monsieur DUGLERY, Président

Monsieur le Président rappelle aux membres du Conseil syndical la présentation faite en séance du 4 octobre 2016 de l'appel à candidature Territoires Zéro Chômage de longue durée au titre du projet de Loi d'expérimentation territoriale adopté pour 5 ans le 29 février 2016.

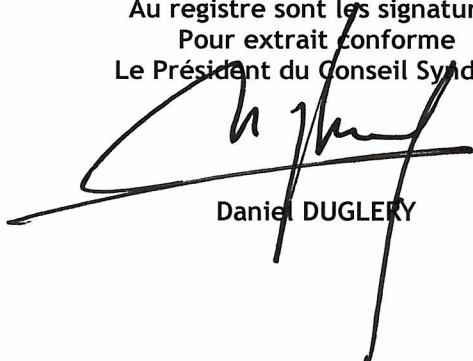
Le PETR n'étant en capacité de répondre à cet appel à candidature, a néanmoins manifesté son intérêt pour cette expérimentation et à ce titre bénéficie des retours d'information relatifs à l'expérimentation qui a vocation à être étendue.

Ainsi il est proposé de conduire une analyse de potentiel de transfert de cette expérimentation à l'échelle de territoires d'EPCI intéressés et de permettre à ces territoires d'accéder aux informations et au transfert d'expérimentation par adhésion du PETR à l'association nationale Territoires Zéro Chômeur de longue durée pour un montant de cotisation annuelle de 100 euros.

Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical :

APPROUVEE A L'UNANIMITE

Au registre sont les signatures
Pour extrait conforme
Le Président du Conseil Syndical



Daniel DUGLERY

Document déposé
le
17 MAI 2017
à la sous-préfecture
de Montluçon

Désignation d'un élu référent Santé

Monsieur DUGLERY, Président

Monsieur le Président rappelle la délibération n° 17.021 du 8 mars 2017 par laquelle le Conseil Syndical approuve l'action du PETR en faveur de la Coordination Santé à l'échelle du BSI. Afin d'assurer le suivi des actions relevant de cette coordination Santé, Monsieur le Président informe les membres du Conseil Syndical de la nécessité de désigner un élu référent Santé.

Monsieur le Président demande en conséquence au Conseil Syndical de procéder à la désignation de ce référent.

Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical désigne pour élu référent Santé :

- M Samir TRIKI (24 voix).

APPROUVEE A L'UNANIMITE

Au registre sont les signatures
Pour extrait conforme
Le Président du Conseil Syndical

Daniel DUGLERY

Séance du 16 Mai 2017

17.33
DECISION MODIFICATIVE DE CREDIT N° 1

Mesdames, Messieurs,

Je sou mets à l'examen du Comité syndical une décision modificative de crédit pour le Budget principal. Elle permet le financement d'une action de prospection de médecins. Cette démarche est soutenue par les fonds européens, et une décision modificative de crédit pour le budget annexe SCOT rectifiant le montant des dépenses imprévues inscrit au BP 2017 en section d'investissement.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré,

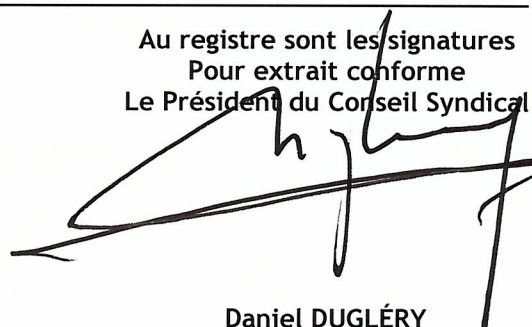
VOTE et APPROUVE la décision modificative n° 1 du BUDGET GENERAL,

ARRETE les dépenses et les recettes aux chiffres ci-après :

<u>Section de Fonctionnement</u>	Dépenses	14 750 euros
	Recettes	14 750 euros

APPROUVEE A L'UNANIMITE

Au registre sont les signatures
Pour extrait conforme
Le Président du Conseil Syndical



Daniel DUGLÉRY

III - VOTE DU BUDGET				III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES				A1
Chap./ art	Libellé	Budget de l'exercice	Propositions nouvelles	Vote
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	251 441,00	30 000,00	
60611	EAU ET ASSAINISSEMENT	440,00		
60612	ENERGIE ET ELECTRICITE	2 000,00		
60621	COMBUSTIBLES	3 000,00		
60623	ALIMENTATION	720,00		
60628	AUTRES FOURNITURES NON STOCKEES	1 000,00		
60632	FOURNITURES DE PETIT EQUIPEMENT	1 600,00		
6064	FOURNITURES ADMINISTRATIVES	4 200,00		
6068	AUTRES MATIERES ET FOURNITURES	400,00		
6135	LOCATIONS MOBILIERES	8 000,00		
615221	ENTRETIEN ET REPARATIONS BATIMENTS PUBLICS	1 500,00		
6156	MAINTENANCE	1 200,00		
6161	ASSURANCES MULTIRISQUES	5 500,00		
6182	DOCUMENTATION GENERALE ET TECHNIQUE	500,00		
6185	FRAIS DE COLLOQUES ET SEMINAIRES	400,00		
6188	AUTRES FRAIS DIVERS	2 400,00		
6225	INDEMNITES AU COMPTABLE ET AUX REGISSEURS	400,00		
6226	HONORAIRES	32 041,00		
6228	DIVERS	135 840,00	30 000,00	30 000,00
6231	ANNONCES ET INSERTIONS	1 200,00		
6232	FETES ET CEREMONIES	2 700,00		
6236	CATALOGUES ET IMPRIMES	1 500,00		
6238	DIVERS	6 000,00		
6251	VOYAGES ET DEPLACEMENTS	4 400,00		
6256	MISSIONS	9 000,00		
6261	FRAIS D'AFFRANCHISSEMENT	5 000,00		
6262	FRAIS DE TELECOMMUNICATIONS	4 000,00		
6281	CONCOURS DIVERS (COTISATIONS)	1 000,00		
6283	FRAIS DE NETTOYAGE DES LOCAUX	8 500,00		
62878	REMBOURSEMENT DE FRAIS A D'AUTRES ORGANISMES	7 000,00		
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	290 154,00		
6331	VERSEMENT DE TRANSPORT	1 049,00		
6332	COTISATIONS VERSEES AU FNAL	182,00		
6336	COTISATIONS AU CNFPT ET AU CIG	3 421,00		
64131	REMUNERATION	204 712,00		
64138	INDEMNITES NON TITULAIRES	1 487,00		
6451	COTISATIONS A L'URSSAF	50 387,00		
6453	COTISATIONS AUX CAISSES DE RETRAITE	7 968,00		
6454	COTISATIONS AUX ASSEDIC	10 908,00		
6456	VERSEMENT AU FNC DU SUPPLEMENT FAMILIAL	934,00		
6475	MEDECINE DU TRAVAIL, PHARMACIE	400,00		
6488	AUTRES CHARGES	8 706,00		
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS			
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	41 900,00	-15 250,00	-15 250,00
65548	AUTRES CONTRIBUTIONS	1 000,00		
6574	SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS ET AUTRES ORGANISMES	40 000,00	-15 250,00	-15 250,00
658	CHARGES DIVERSES DE LA GESTION COURANTE	900,00		
656	FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES GROUPES D'ELUS			
TOTAL DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011 + 012 + 014 + 65 + 656)		583 495,00	14 750,00	14 750,00
66	CHARGES FINANCIERES(b)			
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES(c)	111 998,47		
678	AUTRES CHARGES EXCEPTIONNELLES	111 998,47		
68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS(d)(6)			
022	DEPENSES IMPREVUES(e)	20 000,00		
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a + b + c + d + e		715 493,47	14 750,00	14 750,00

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap./ art	Libellé	Budget de l'exercice	Propositions nouvelles	Vote
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT			
042	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	13 039,00		
6811	DOTATIONS AMORTISSEMENTS IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES	13 039,00		
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		13 039,00		
043	OPERATION D'ORDRE A L'INTERIEUR DE LA S.FONCTIONNEMENT			
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		13 039,00		
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		728 532,47	14 750,00	

+

RESTES A REALISER N-1	
------------------------------	--

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	
---	--

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	14 750,00
--	------------------

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES	A2

Chap./ art	Libellé	Budget de l'exercice	Propositions nouvelles	Vote
013	ATTENUATIONS DE CHARGES			
70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	45 320,00		
70841	MISE A DISPOSITION DU PERSONNEL AUX BUDGETS ANNEXES, CCAS ET CAISSE	45 320,00		
73	IMPOTS ET TAXES			
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	536 643,00	14 750,00	14 750,00
74718	AUTRES	52 898,00		
7472	SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS REGIONS	19 620,00		
74758	SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS AUTRES GROUPEMENTS	214 749,00		
7477	SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS BUDGET COMMUNAUTAIRE ET FONDS STRUCTURELS	249 376,00	14 750,00	14 750,00
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE			
TOTAL RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = (70 + 73 + 74 + 75 + 013)		581 963,00	14 750,00	14 750,00
76	PRODUITS FINANCIERS (b)			
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS (c)			
78	REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS (d)			
TOTAL DES RECETTES REELLES = a + b + c + d		581 963,00	14 750,00	14 750,00
042	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS			
043	OPERATION D'ORDRE A L'INTERIEUR DE LA S.FONCTIONNEMENT			
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE				
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		581 963,00	14 750,00	14 750,00

+

RESTES A REALISER N-1	
------------------------------	--

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	
---	--

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	14 750,00
--	------------------

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	A1.1
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL FONCTIONNEMENT	

FONCTION 0 - SERVICES GENERAUX DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES LOCALES

Libellé		01 OPERATIONS NON VENTILABLES	02 ADMINISTRATION GENERALE	Total
DEPENSES		33 039,00	375 328,47	408 367,47
Dépenses de l'exercice		33 039,00	375 328,47	408 367,47
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL		125 160,00	125 160,00
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES		111 520,00	111 520,00
022	DEPENSES IMPREVUES	20 000,00		20 000,00
042	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	13 039,00		13 039,00
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE		26 650,00	26 650,00
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES		111 998,47	111 998,47
Restes à réaliser - reports				
RECETTES		231 127,47	237 106,00	468 233,47
Recettes de l'exercice		231 127,47	237 106,00	468 233,47
70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES			
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	84 558,00	237 106,00	321 664,00
002	RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	146 569,47		146 569,47
Restes à réaliser - reports				
SOLDES		198 088,47	-138 222,47	59 866,00

Libellé		Sous-fonction 02 ADMINISTRATION GENERALE		
		020 ADMINISTRATION GENERALE DE LA COLLECTIVITE	021 ASSEMBLEE LOCALE	024 FETES ET CEREMONIES
DEPENSES		368 628,47		2 700,00
Dépenses de l'exercice		368 628,47		2 700,00
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	118 460,00		2 700,00
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	111 520,00		
022	DEPENSES IMPREVUES			
042	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS			
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	26 650,00		
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	111 998,47		
Restes à réaliser - reports				
RECETTES		237 106,00		
Recettes de l'exercice		237 106,00		
70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES			
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	237 106,00		
Restes à réaliser - reports				
SOLDES		-131 522,47		-2 700,00

Le Comité syndical, après en avoir délibéré,
VOTE et APPROUVE la décision modificative n° 1 du BUDGET ANNEXE SCOT,
ARRETE les dépenses et les recettes aux chiffres ci-après :

Section d'investissement

Dépenses 0 euro

Recettes 0 euro

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES	B1

Chap./ art	Libellé	Budget de l'exercice	Propositions nouvelles	Vote
010	STOCKS			
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (sauf opérations et 204)	43 808,17	18 215,00	18 215,00
202	FRAIS LIES A REALISATION DOCUMENTS D'URBANISME ET NUMERISATION DU CADA	23 808,17	18 215,00	18 215,00
2032	FRAIS DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT	20 000,00		
204	SUBV EQUIPEMENTS VERSEES (hors opérations)			
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES (hors opérations)			
22	IMMOBILISATIONS RECUES EN AFFECTATION (hors opérations)			
23	IMMOBILISATIONS EN COURS (hors opérations)			
	Opérations d'équipement n°...			
	Total des dépenses d'équipement	43 808,17	18 215,00	18 215,00
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES			
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES			
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES			
18	COMPTE DE LIAISON : AFFECTATIONS			
26	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS			
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES			
020	DEPENSES IMPREVUES	20 000,00	-18 215,00	-18 215,00
	Total des dépenses financières	20 000,00	-18 215,00	-18 215,00
	Opé. pour compte de tiers n°...			
	Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers			
	TOTAL DES DEPENSES REELLES	63 808,17		
040	OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	3 182,00		
	<i>Reprises sur autofinancement antérieur</i>	<i>3 182,00</i>		
13911	SUBV EQUIP TRANSFEREES AU COMPTE DE RESULTAT ETAT ET ES NATIONAUX	3 182,00		
	<i>Charges transférées</i>			
041	OPERATIONS PATRIMONIALES			
	TOTAL DEPENSES D'ORDRE	3 182,00		
	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)	66 990,17		

+

RESTES A REALISER N-1	
------------------------------	--

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	
--	--

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	
---	--

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES	B2

Chap./ art	Libellé	Budget de l'exercice	Propositions nouvelles	Vote
010	STOCKS			
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES (hors 138)	12 800,00		
1327	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT NON TRANSFERABLES BUDGET COMMUNAUTAIRE ET FON	12 800,00		
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES (hors 165)			
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (sauf 204)			
204	SUBV EQUIPEMENTS VERSEES			
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
22	IMMOBILISATIONS RECUES EN AFFECTATION			
23	IMMOBILISATIONS EN COURS			
Total des recettes d'équipement		12 800,00		
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES			
138	AUTRES SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT NON TRANSFERABLES			
165	DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS RECUS			
18	COMPTE DE LIAISON : AFFECTATIONS			
26	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS			
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES			
024	PRODUITS DES CESSIONS			
Total des recettes financières				
	Opé. pour compte de tiers n°...			
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers				
TOTAL DES RECETTES REELLES		12 800,00		
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT			
040	OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	16 181,00		
2802	AMTS FRAIS LIES A LA REALISATION DE DOC URBANISME & NUMERISATION CADASTRE	16 181,00		
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		16 181,00		
041	OPERATIONS PATRIMONIALES			
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		16 181,00		
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		28 981,00		

+

RESTES A REALISER N-1	
-----------------------	--

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	
---	--

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	
--	--

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	A1.2
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT	

FONCTION 0 - SERVICES GENERAUX DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES LOCALES

Libellé		01 OPERATIONS NON VENTILABLES	02 ADMINISTRATION GENERALE	Total
DEPENSES		4 967,00		4 967,00
Dépenses de l'exercice		4 967,00		4 967,00
020	DEPENSES IMPREVUES	1 785,00		1 785,00
040	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	3 182,00		3 182,00
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
Opérations d'équipement				
Opérations pour compte de tiers				
Restes à réaliser - reports				
RECETTES		54 190,17		54 190,17
Recettes de l'exercice		54 190,17		54 190,17
040	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	16 181,00		16 181,00
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES			
001	SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE	38 009,17		38 009,17
Opérations pour compte de tiers				
Restes à réaliser - reports				
SOLDES		49 223,17		49 223,17

Libellé		Sous-fonction 02 ADMINISTRATION GENERALE		
		020 ADMINISTRATION GENERALE DE LA COLLECTIVITE	021 ASSEMBLEE LOCALE	022 ADMINISTRATION GENERALE DE L'ETAT
DEPENSES				
Dépenses de l'exercice				
020	DEPENSES IMPREVUES			
040	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS			
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
Opérations d'équipement				
Opérations pour compte de tiers				
Restes à réaliser - reports				
RECETTES				
Recettes de l'exercice				
040	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS			
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES			
Opérations pour compte de tiers				
Restes à réaliser - reports				
SOLDES				

Document déposé
le
1 / MAI 2017
à la sous-préfecture
de Mandoul

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap./ art	Libellé	Budget de l'exercice	Propositions nouvelles	Vote
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	251 441,00	30 000,00	
60611	EAU ET ASSAINISSEMENT	440,00		
60612	ENERGIE ET ELECTRICITE	2 000,00		
60621	COMBUSTIBLES	3 000,00		
60623	ALIMENTATION	720,00		
60628	AUTRES FOURNITURES NON STOCKEES	1 000,00		
60632	FOURNITURES DE PETIT EQUIPEMENT	1 600,00		
6064	FOURNITURES ADMINISTRATIVES	4 200,00		
6068	AUTRES MATIERES ET FOURNITURES	400,00		
6135	LOCATIONS MOBILIERES	8 000,00		
615221	ENTRETIEN ET REPARATIONS BATIMENTS PUBLICS	1 500,00		
6156	MAINTENANCE	1 200,00		
6161	ASSURANCES MULTIRISQUES	5 500,00		
6182	DOCUMENTATION GENERALE ET TECHNIQUE	500,00		
6185	FRAIS DE COLLOQUES ET SEMINAIRES	400,00		
6188	AUTRES FRAIS DIVERS	2 400,00		
6225	INDEMNITES AU COMPTABLE ET AUX REGISSEURS	400,00		
6226	HONORAIRES	32 041,00		
6228	DIVERS	135 840,00	30 000,00	30 000,00
6231	ANNONCES ET INSERTIONS	1 200,00		
6232	FETES ET CEREMONIES	2 700,00		
6236	CATALOGUES ET IMPRIMES	1 500,00		
6238	DIVERS	6 000,00		
6251	VOYAGES ET DEPLACEMENTS	4 400,00		
6256	MISSIONS	9 000,00		
6261	FRAIS D'AFFRANCHISSEMENT	5 000,00		
6262	FRAIS DE TELECOMMUNICATIONS	4 000,00		
6281	CONCOURS DIVERS (COTISATIONS)	1 000,00		
6283	FRAIS DE NETTOYAGE DES LOCAUX	8 500,00		
62878	REMBOURSEMENT DE FRAIS A D'AUTRES ORGANISMES	7 000,00		
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	290 154,00		
6331	VERSEMENT DE TRANSPORT	1 049,00		
6332	COTISATIONS VERSEES AU FNAL	182,00		
6336	COTISATIONS AU CNFPT ET AU CIG	3 421,00		
64131	REMUNERATION	204 712,00		
64138	INDEMNITES NON TITULAIRES	1 487,00		
6451	COTISATIONS A L'URSSAF	50 387,00		
6453	COTISATIONS AUX CAISSES DE RETRAITE	7 968,00		
6454	COTISATIONS AUX ASSEDIC	10 908,00		
6456	VERSEMENT AU FNC DU SUPPLEMENT FAMILIAL	934,00		
6475	MEDECINE DU TRAVAIL, PHARMACIE	400,00		
6488	AUTRES CHARGES	8 706,00		
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS			
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	41 900,00	-15 250,00	-15 250,00
65548	AUTRES CONTRIBUTIONS	1 000,00		
6574	SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS ET AUTRES ORGANISMES	40 000,00	-15 250,00	-15 250,00
658	CHARGES DIVERSES DE LA GESTION COURANTE	900,00		
656	FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES GROUPES D'ELUS			
TOTAL DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011 + 012 + 014 + 65 + 656)		583 495,00	14 750,00	14 750,00
66	CHARGES FINANCIERES(b)			
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES(c)	111 998,47		
678	AUTRES CHARGES EXCEPTIONNELLES	111 998,47		
68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS(d)(6)			
022	DEPENSES IMPREVUES(e)	20 000,00		
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a + b + c + d + e		715 493,47	14 750,00	14 750,00

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap./ art	Libellé	Budget de l'exercice	Propositions nouvelles	Vote
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT			
042	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	13 039,00		
6811	DOTATIONS AMORTISSEMENTS IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES	13 039,00		
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		13 039,00		
043	OPERATION D'ORDRE A L'INTERIEUR DE LA S.FONCTIONNEMENT			
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		13 039,00		
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		728 532,47	14 750,00	

+

RESTES A REALISER N-1	
-----------------------	--

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	
------------------------------------	--

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	14 750,00
--	------------------

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES	A2

Chap./ art	Libellé	Budget de l'exercice	Propositions nouvelles	Vote
013	ATTENUATIONS DE CHARGES			
70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	45 320,00		
70841	MISE A DISPOSITION DU PERSONNEL AUX BUDGETS ANNEXES, CCAS ET CAISSE	45 320,00		
73	IMPOTS ET TAXES			
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	536 643,00	14 750,00	14 750,00
74718	AUTRES	52 898,00		
7472	SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS REGIONS	19 620,00		
74758	SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS AUTRES GROUPEMENTS	214 749,00		
7477	SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS BUDGET COMMUNAUTAIRE ET FONDS STRUCTURELS	249 376,00	14 750,00	14 750,00
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE			
TOTAL RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = (70 + 73 + 74 + 75 + 013)		581 963,00	14 750,00	14 750,00
76	PRODUITS FINANCIERS (b)			
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS (c)			
78	REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS (d)			
TOTAL DES RECETTES REELLES = a + b + c + d		581 963,00	14 750,00	14 750,00
042	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS			
043	OPERATION ORDRE A L INTERIEUR DE LA S.FONCTIONNEMENT			
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE				
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		581 963,00	14 750,00	14 750,00

+

RESTES A REALISER N-1	
-----------------------	--

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	
------------------------------------	--

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	14 750,00
--	------------------

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	A1.1
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL FONCTIONNEMENT	

FONCTION 0 - SERVICES GENERAUX DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES LOCALES

Libellé		01 OPERATIONS NON VENTILABLES	02 ADMINISTRATION GENERALE	Total
DEPENSES		33 039,00	375 328,47	408 367,47
Dépenses de l'exercice		33 039,00	375 328,47	408 367,47
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL		125 160,00	125 160,00
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES		111 520,00	111 520,00
022	DEPENSES IMPREVUES	20 000,00		20 000,00
042	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	13 039,00		13 039,00
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE		26 650,00	26 650,00
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES		111 998,47	111 998,47
Restes à réaliser - reports				
RECETTES		231 127,47	237 106,00	468 233,47
Recettes de l'exercice		231 127,47	237 106,00	468 233,47
70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES			
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	84 558,00	237 106,00	321 664,00
002	RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	146 569,47		146 569,47
Restes à réaliser - reports				
SOLDES		198 088,47	-138 222,47	59 866,00

Libellé		Sous-fonction 02 ADMINISTRATION GENERALE		
		020 ADMINISTRATION GENERALE DE LA COLLECTIVITE	021 ASSEMBLEE LOCALE	024 FETES ET CEREMONIES
DEPENSES		368 628,47		2 700,00
Dépenses de l'exercice		368 628,47		2 700,00
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	118 460,00		2 700,00
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	111 520,00		
022	DEPENSES IMPREVUES			
042	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS			
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	26 650,00		
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	111 998,47		
Restes à réaliser - reports				
RECETTES		237 106,00		
Recettes de l'exercice		237 106,00		
70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES			
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	237 106,00		
Restes à réaliser - reports				
SOLDES		-131 522,47		-2 700,00

Le Comité syndical, après en avoir délibéré,
VOTE et APPROUVE la décision modificative n° 1 du BUDGET ANNEXE SCOT,
ARRETE les dépenses et les recettes aux chiffres ci-après :

Section d'investissement

Dépenses 0 euro

Recettes 0 euro

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES	B1

Chap./ art	Libellé	Budget de l'exercice	Propositions nouvelles	Vote
010	STOCKS			
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (sauf opérations et 204)	43 808,17	18 215,00	18 215,00
202	FRAIS LIES A REALISATION DOCUMENTS D'URBANISME ET NUMERISATION DU CADA	23 808,17	18 215,00	18 215,00
2032	FRAIS DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT	20 000,00		
204	SUBV EQUIPEMENTS VERSEES (hors opérations)			
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES (hors opérations)			
22	IMMOBILISATIONS RECUES EN AFFECTATION (hors opérations)			
23	IMMOBILISATIONS EN COURS (hors opérations)			
	Opérations d'équipement n°...			
	Total des dépenses d'équipement	43 808,17	18 215,00	18 215,00
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES			
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES			
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES			
18	COMPTE DE LIAISON : AFFECTATIONS			
26	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS			
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES			
020	DEPENSES IMPREVUES	20 000,00	-18 215,00	-18 215,00
	Total des dépenses financières	20 000,00	-18 215,00	-18 215,00
	Opé. pour compte de tiers n°...			
	Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers			
	TOTAL DES DEPENSES REELLES	63 808,17		
040	OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	3 182,00		
	Reprises sur autofinancement antérieur	3 182,00		
13911	SUBV EQUIP TRANSFEREES AU COMPTE DE RESULTAT ETAT ET ES NATIONAUX	3 182,00		
	Charges transférées			
041	OPERATIONS PATRIMONIALES			
	TOTAL DEPENSES D'ORDRE	3 182,00		
	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)	66 990,17		

+

RESTES A REALISER N-1	
-----------------------	--

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	
---	--

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	
--	--

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES	B2

Chap./ art	Libellé	Budget de l'exercice	Propositions nouvelles	Vote
010	STOCKS			
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES (hors 138)	12 800,00		
1327	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT NON TRANSFERABLES BUDGET COMMUNAUTAIRE ET FON	12 800,00		
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES (hors 165)			
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (sauf 204)			
204	SUBV EQUIPEMENTS VERSEES			
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
22	IMMOBILISATIONS RECUES EN AFFECTATION			
23	IMMOBILISATIONS EN COURS			
Total des recettes d'équipement		12 800,00		
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES			
138	AUTRES SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT NON TRANSFERABLES			
165	DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS RECUS			
18	COMPTE DE LIAISON : AFFECTATIONS			
26	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS			
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES			
024	PRODUITS DES CESSIONS			
Total des recettes financières				
	Opé. pour compte de tiers n°...			
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers				
TOTAL DES RECETTES REELLES		12 800,00		
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT			
040	OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	16 181,00		
2802	AMTS FRAIS LIES A LA REALISATION DE DOC URBANISME & NUMERISATION CADASTRE	16 181,00		
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		16 181,00		
041	OPERATIONS PATRIMONIALES			
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		16 181,00		
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		28 981,00		

		+
RESTES A REALISER N-1		
		+
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE		
		=
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES		

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	A1.2
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT	

FONCTION 0 - SERVICES GENERAUX DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES LOCALES

Libellé		01 OPERATIONS NON VENTILABLES	02 ADMINISTRATION GENERALE	Total
DEPENSES		4 967,00		4 967,00
Dépenses de l'exercice		4 967,00		4 967,00
020	DEPENSES IMPREVUES	1 785,00		1 785,00
040	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	3 182,00		3 182,00
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
Opérations d'équipement				
Opérations pour compte de tiers				
Restes à réaliser - reports				
RECETTES		54 190,17		54 190,17
Recettes de l'exercice		54 190,17		54 190,17
040	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	16 181,00		16 181,00
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES			
001	SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE	38 009,17		38 009,17
Opérations pour compte de tiers				
Restes à réaliser - reports				
SOLDES		49 223,17		49 223,17

Libellé		Sous-fonction 02 ADMINISTRATION GENERALE		
		020 ADMINISTRATION GENERALE DE LA COLLECTIVITE	021 ASSEMBLEE LOCALE	022 ADMINISTRATION GENERALE DE L'ETAT
DEPENSES				
Dépenses de l'exercice				
020	DEPENSES IMPREVUES			
040	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS			
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
Opérations d'équipement				
Opérations pour compte de tiers				
Restes à réaliser - reports				
RECETTES				
Recettes de l'exercice				
040	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS			
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES			
Opérations pour compte de tiers				
Restes à réaliser - reports				
SOLDES				

DELIBERATION N° 17. 34

Pôle d'Equilibre Territorial et Rural Pays de la Vallée
De Montluçon et du Cher

« Analyse des besoins sociaux et organisation des équipements de santé du territoire »

Monsieur DUGLÉRY, Président

Monsieur le Président informe les membres du Conseil Syndical que la présente délibération vient préciser et compléter :

- la délibération n° 17.21 du Conseil Syndical du 08 mars 2017 approuvant l'opération par laquelle un Chef de projet santé doit être recruté pour déployer la coordination santé du Contrat Local de Santé et ce, à l'échelle du PETR Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher.

Le territoire du Bassin de Santé Intermédiaire (BSI) du Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher souffre d'une dégradation de l'offre médicale liée à plusieurs facteurs dont l'un est le départ en retraite d'une génération de médecins libéraux dont les confrères restant en exercice peinent à absorber la patientèle.

Les réponses à cette dégradation sont à développer à l'échelle du PETR en lien étroit avec les plateaux techniques du BSI. Elles doivent comporter l'accompagnement et l'incitation à l'élaboration de projets médicaux de territoire par les professionnels de premier recours, tout en menant un travail de long terme, de prospection et d'accompagnement de ces professionnels à fixer durablement sur le BSI.

Le territoire du PETR souffre d'un manque d'attractivité malgré le volontarisme des décideurs locaux, le seul immobilier de santé ne concourt pas à la restauration de l'offre de soins de 1^{er} recours, conjointement est à développer la promotion d'une offre d'accueil de professionnels de santé par différents outils et démarches favorisant leur installation.

Ainsi, en plus du recrutement d'un Chef de Projet « Coordination Santé » et afin de doter le territoire de nouveaux médecins généralistes qui font aujourd'hui tant défaut à la population du territoire du PETR, il conviendrait d'étoffer le travail du Chef de projet Santé par une prestation d'un cabinet de recrutement de médecins en approche directe. Cette prestation devra ainsi conduire au recrutement de 4 nouveaux médecins généralistes désireux de s'implanter sur le territoire du PETR Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher et avec lesquels le Chef de projet Santé sera ensuite amené à travailler dans le cadre de ses missions.

**Pôle d'Equilibre Territorial et Rural Pays de la Vallée
De Montluçon et du Cher**

Après cette présentation, Monsieur le Président soumet à l'approbation des membres du Conseil Syndical :

- l'approbation de l'évolution du projet accompagné d'un volet prestation pour le recrutement de professionnels de santé,
- la validation de l'évolution du plan de financement comme suit :

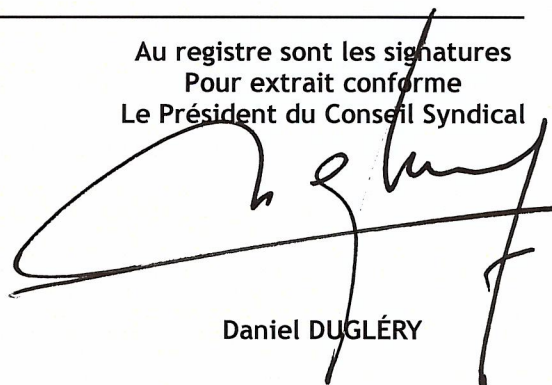
Types de dépenses	Montants HT	Montants TTC	Plan de financement		
				Montants	Taux
Coûts salariaux et indemnités du Chef de projet Santé	45 811,20	45 811,20	LEADER	45 047,17	64%
Frais de mission liés à l'opération	575,00	575,00	Etat	9 275,00	13,18%
Prestation externe pour le recrutement de médecins généralistes	24 000,00	28 800,00	Autofinancement	16 064,03	22,82%
TOTAL	70 386,20 € HT	75 186,20 € TTC	TOTAL	70 386,20 €	100 %

Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical :

- ✓ approuve l'évolution du projet
- ✓ valide le plan de financement
- ✓ autorise Monsieur le Président à solliciter une aide Leader d'un montant de **45 047,17 €** au titre de la mesure 19.2 - Fiche action n°4 du programme Leader 2014-2020 du GAL PETR Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher.

APPROUVEE A L'UNANIMITE

Au registre sont les signatures
Pour extrait conforme
Le Président du Conseil Syndical



Daniel DUGLÉRY

MARCHE PUBLIC DE PRESTATIONS DE SERVICES
Type de procédure : Marché par procédure adaptée

CAHIER DES CHARGES DE CONSULTATION

Recrutement de 4 médecins généralistes pour compléter l'offre de soins de premiers recours sur le Bassin de Santé Intermédiaire du PETR Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher

Date et heure limites de réception des offres : **mercredi 31 mai 2017 à 12h00**

Maître d'ouvrage : PETR-Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher

67 ter boulevard de Courtais, 03100 Montluçon

Tél : 04.70.05.70.70 / courriel : vallee.montlucon@orange.fr

Enjeux et objectifs de la mission

Considérant la situation en terme de démographie médicale, l'enjeu principal pour le Bassin de Santé Intermédiaire du PETR Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher est de lutter contre la désertification médicale et proposer une offre de soin de premiers recours suffisante à la population du territoire.

Ainsi, en réponse à la désertification médicale, les Collectivités locales se sont engagées dans la création de projets de Maisons de Santé Pluriprofessionnelles (MSP) qui doivent accueillir des professionnels de santé de premiers recours ainsi que des paramédicaux.

A ce jour, 4 équipements sont prioritairement en attente de l'installation d'un(e) médecin généraliste pour, d'une part, permettre la finalisation du projet de soins en cours de réflexion/d'élaboration, et pour permettre d'autre part, l'ouverture de ces équipements. Il s'agit de :

- La MSP de Bien-Assis à Montluçon dont l'ouverture est souhaitée au printemps 2018
- La Maison de Santé Communale de Commentry
- La MSP d'Ainay-le-Château dont le projet d'agrandissement prévu en 2018 doit absolument intégrer la venue d'un nouveau médecin généraliste
- Le Pôle de Santé de Montmarault-Cosne avec son antenne à Cosne d'Allier attendue pour 2018

En conséquence, le PETR Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher entreprend une démarche de recrutement de 4 médecins généralistes pour les équipements précités ; démarche s'inscrivant en concertation étroite avec l'Agence Régionale de Santé (ARS) ainsi que la Mission Accueil du Conseil Départementale de l'Allier chargée de la coordination de l'offre de premiers recours à l'échelle départementale.

Contenu de la mission demandée

Le PETR Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher souhaite prendre l'attache d'un cabinet expert en recrutement de professionnels de santé concernant l'offre de premiers recours.

Le prestataire sélectionné aura ainsi la responsabilité des missions suivantes :

- ✚ Définition du profil des 4 professionnels à recruter
- ✚ Recherche des candidats correspondant à la définition
- ✚ Proposition des candidats au PETR Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher pour organiser une pré-sélection des professionnels à recevoir en entretien
- ✚ Organisation des entretiens dans les locaux du PETR et avec l'équipe du PETR pour sélectionner les 4 médecins généralistes à retenir
- ✚ Production des éléments de synthèse permettant la validation des candidatures par le PETR Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher.
- ✚ La mise en œuvre d'une garantie de 6 mois à partir de la prise de fonction des candidats sélectionnés pendant laquelle le prestataire retenu s'engage à retrouver, à ses frais, un médecin généraliste souhaitant s'installer.

Le PETR Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher se réserve la possibilité de mobiliser le concours du prestataire retenu sur d'autres volets faisant suite au recrutement des 4 professionnels de santé. Cela se traduit par prestation supplémentaire éventuelle comprenant les missions suivantes :

- Selon le choix des candidats opéré par le PETR, le prestataire retenu accompagne les démarches administratives professionnelles des médecins sélectionnés (inscription à l'Ordre des Médecins, CPAM, URSSAF, etc...)
- Accompagnement à l'installation des candidats et suivi de leur intégration pendant les 3 premiers mois de leur activité (informations sur les aides possibles, solutions informatiques, ...)

Le PETR Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher ne saurait accepter des conditions d'exclusivité dans le recrutement des 4 professionnels de santé souhaités et se réserve ainsi la possibilité de procéder à un recrutement sans le concours du prestataire retenu.

Modalités de mise en œuvre

Le PETR Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher est maître d'ouvrage de la consultation et du recrutement des 4 professionnels de santé de premiers recours.

- ***Calendrier d'exécution***

2 médecins généralistes devront être recrutés dans un délai de 6 semaines suivant la commande, les 2 derniers le seront pour le 31 décembre 2017 derniers délais.

- ***Suivi et livrables attendus***

Pour faciliter le suivi de la mission, le prestataire désignera un référent. Le Pays mettra à sa disposition toutes les ressources nécessaires à l'opération (informations, contacts ...). Les livrables suivants seront notamment exigés, en version électronique et imprimée :

- Contrat de prestation de service de recrutement
- Fiches profil des candidats présélectionnés par le prestataire

Conditions de soumissionnement

- ***Actes de candidature***

Les offres devront être adressées au PETR Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher au plus tard le 31 mai 2017 à 12 heures. Elles devront parvenir en deux exemplaires papier et une version informatique (sur CD ou clé USB) à :

*Monsieur le Président du PETR Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher
67 ter boulevard de Courtais, 03100 Montluçon*

Les actes de candidatures devront comporter les informations suivantes :

- Qualifications du soumissionnaire (expériences, compétences) et motivations
- Note technique présentant la méthodologie proposée pour l'ensemble des démarches (définition du profil, recherche des candidats, proposition des candidats, organisation des entretiens, aide à la décision, ...)
- Calendrier d'exécution ; moyens humains et matériels affectés à la mission

- Devis de la prestation en HT et TTC (incluant tous les frais de missions) ; avec le détail des coûts afférents à la mission et à la prestation supplémentaire éventuelle.

Le candidat pourra faire des propositions complémentaires à ce cahier des charges avec les justifications nécessaires. Celles-ci devront être chiffrées en plus ou moins-value.

• **Sélection des offres**

La sélection des candidatures et le jugement des offres seront effectués dans le respect des principes fondamentaux de la commande publique. Les critères d'évaluation suivants seront retenus et pondérés :

- Délai proposé pour le recrutement des 4 médecins généralistes : 30 %
- Présentation des moyens mobilisés pour conduire la mission dans le respect des délais proposés : 30 %
- Coût de la proposition : 40 %

Le PETR Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher se donne la possibilité de recourir à la négociation en se réservant toutefois la possibilité d'attribuer le marché sur la base des offres initiales sans négociation.

Les candidats non retenus seront informés par courrier, au plus tard 15 jours après la date de sélection. La notification du soumissionnaire se fera quant à elle dans les 7 jours ouvrés, directement par mail et par téléphone.

La passation de la commande sera effective par la notification de l'acceptation de l'offre ainsi que par la signature d'un contrat d'engagement.

Le règlement se fera par mandat administratif, selon l'échéancier suivant :

- 30 % à passation de la commande
- 70 % après la réalisation complète de la mission et la transmission de l'ensemble des éléments relatifs à cette dernière.

• **Contacts**

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires, les soumissionnaires pourront faire parvenir une demande à :

PETR-Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher

67 ter boulevard de Courtais, 03100 Montluçon

Tél : 04.70.05.70.70 / courriel : vallee.montlucon@wanadoo.fr

Pôle d'Equilibre Territorial et Rural Pays de la Vallée
De Montluçon et du Cher

**Prestation d'accompagnement et d'assistance technique de la plateforme territoriale Pays de
promotion du commerce de proximité et des produits locaux du territoire**

Monsieur DUGLERY, Président

Par délibération n° 13.018 en date du 23 octobre 2013, le Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher a décidé la création d'une plateforme territoriale de promotion du commerce de proximité et des produits locaux.

Monsieur le Président rappelle la dimension territoriale de cet outil qui concerne l'ensemble du territoire du Pays et la valorisation de ses services de proximité tant sur son pôle urbain que sur son secteur rural.

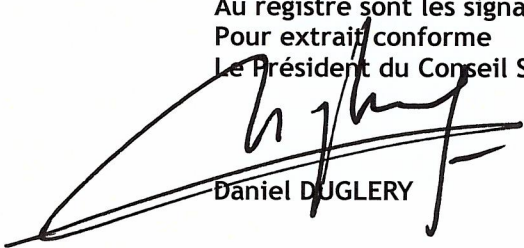
Pour sa gestion technique et l'intégration de nouvelles solutions informatiques, une assistance technique s'avère nécessaire. Pour l'année 2017, le coût total de cette prestation technique est de 4 380,00 € HT.

Monsieur le Président soumet à l'approbation des membres du Conseil Syndical le recours à une assistance technique de la plateforme territoriale de promotion du commerce de proximité et des produits locaux pour le montant de 4 380,00 € HT.

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré :

APPROUVEE A L'UNANIMITE

Au registre sont les signatures
Pour extrait conforme
Le Président du Conseil Syndical


Daniel DUGLERY

Pôle d'Equilibre Territorial et Rural Pays de la Vallée
De Montluçon et du Cher

Missions sur sites et visites d'expériences dans le cadre de la structuration de l'Office de Tourisme
Intercommunautaire

Monsieur DUGLERY, Président

Dans le cadre du travail de structuration d'un Office de Tourisme Intercommunautaire à l'échelle du territoire du PETR Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher, une veille sur les bonnes pratiques liées au regroupement et sur l'innovation dans le cadre de la réorganisation touristique des territoires est nécessaire.

Pour ce faire, Monsieur le Président propose aux membres du Conseil Syndical d'autoriser les services du PETR, durant la période de structuration de l'OTI courant jusqu'au 31 décembre 2017, à effectuer des visites d'expériences de territoires dont l'accueil, l'information et la promotion touristique font référence.

La délégation ainsi missionnée pourra être composée de techniciens du PETR, d'élus de la Commission « Structuration de l'OTI » et, en fonction des thématiques abordées dans le cadre de cette veille, de techniciens des structures touristiques avec lesquelles les services du PETR travaillent à l'organisation de l'OTI.

Une première visite d'expérience, dont l'objet est la qualification de l'accueil et la valorisation du patrimoine par les usages numériques, est proposée le mercredi 7 juin 2017 auprès de l'Office de Tourisme du Val de Garonne (à Marmande). Pour cette visite, la location d'un minibus est nécessaire.

Ainsi, Monsieur le Président soumet à l'approbation des membres du Conseil Syndical :

- l'autorisation pour les services du PETR d'organiser jusqu'au 31 décembre 2017 des visites d'expériences liées à la veille nécessaire dans le cadre de la structuration de l'OTI ;
- le principe de la composition des délégations, variable en fonction des thématiques abordées ;
- la visite de l'Office du Tourisme du Val de Garonne prévue le mercredi 7 juin 2017 ;
- la location, pour ce faire, du minibus nécessaire au transport de la délégation d'élus et de techniciens ;
- l'autorisation pour Madame Yveline DUBILLON, Monsieur Bastien NOWAK et Monsieur Jérôme GOUTAUDIER de conduire les véhicules de location à l'occasion de ces missions sur sites, notamment le minibus loué pour le déplacement du 7 juin 2017.

Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical :

APPROUVEE A L'UNANIMITE

Au registre sont les signatures
Pour extrait conforme
Le Président du Conseil Syndical

Daniel DUGLERY